

## **COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 23.11.10**

De Mme ACHELLE Françoise et Mr BOILEAU Jean-Claude, Conseillers Municipaux  
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19/10/10**

Mr SONNETTE Daniel souligne qu'une erreur s'est glissée dans le détail du vote concernant les tarifs de la redevance assainissement 2011. En effet, deux oppositions étaient formulées lors du vote. Ainsi, le texte Chapitre VII du PV du Conseil Municipal du 19/10/10 devient : « Après en avoir délibéré, considérant l'importance des travaux assainissement à venir, Le Conseil Municipal, par 12 voix favorables et 2 contres, décide de valider la majoration de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. »

Cette modification s'est vue appliquer directement sur le PV du 19/10/10.

Correction faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PV de l'Assemblée du 19 Octobre 2010.

### **II. Compte-Rendu des Commissions Municipales**

#### **1. Commission «Information et Communication»**

Monsieur SUJEVIC, Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission « Information et Communication » fait à l'assemblée le compte-rendu de la commission, réunie le 12 novembre 2010 :

#### **A. Magazine municipal d'Octobre :**

##### **A. Informations techniques :**

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Accord a été donné pour le BAT. Le magazine est imprimé.
- ✓ Compte tenu du délai nécessaire de La Poste, la distribution dans les boîtes aux lettres du magazine municipal est programmée pour la semaine n°46 (du 15 novembre au 19 novembre).
- ✓ La Poste n'assure que la distribution des résidences principales.
- ✓ Pour les résidences secondaires, un exemplaire à retirer en Mairie sera mis à disposition. Une publication dans Ouest-France par le biais d' « Info locale » est programmée pour le lundi 22 novembre.
- ✓ Après distribution postale, le magazine municipal d'octobre sera mis en ligne et consultable sur le site [www.angles.fr](http://www.angles.fr) (en fichier PDF).
- ✓ Les caractéristiques techniques du magazine restent les mêmes à savoir :
  - ❖ Format : 297 X 210 mm.
  - ❖ Pages : 24 pages A4.
  - ❖ Impression : Quadri recto verso.
  - ❖ Support : Couché moderne mâtt 115 g/m<sup>2</sup> blanc.
  - ❖ Façonnage : 2 piqûres à cheval.
- ✓ Quantités : 1 600 exemplaires.
- ✓ Le devis pour la réalisation des 1600 exemplaires se chiffre à 2 700 € HT.
- ✓ Les frais de distribution représentent la somme de 158,10 € HT.

#### **B. Prochain Magazine municipal :**

- ✓ Parution pour l'année 2011, courant mi-février, ce qui permettra de suivre le rythme de 3 numéros à l'année.

Monsieur SUJEVIC précise que le magazine pour les propriétaires de résidences secondaires est à disposition en mairie.

#### **2. Commission «Appel d'Offres»**

La commission d'appels d'Offres, présidée par Mme BERTHAUX Catherine, Maire d'Angles, s'est réunie le 21 octobre 2010.

Compte tenu de la détérioration des portes de la salle de l'Amitié, du caractère d'urgence de leur remplacement, la commission a décidé de consulter trois entreprises. Les devis H.T. ont été réceptionnés. Ils s'établissent comme suit :

« Candidat entreprise de Luçon »	16.608,24 €
« Candidat entreprise de St Vincent sur Graon »	13.167,20 €
ANGLES SERVICES HABITATION – Angles	13.034,70 €

La commission propose au Conseil Municipal de nommer l'entreprise la mieux disante, l'entreprise ANGLES SERVICES HABITATION, comme titulaire du marché pour un montant arrêté à 13.034,70 € HT, représentant 15.589,50€ TTC.

Mr BRAY Jacques, Adjoint au Maire, se charge de la préparation et du suivi du chantier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le remplacement des portes de la salle de l'Amitié

➤ **NOMMENT** l'entreprise ANGLES SERVICES HABITATION titulaire du marché pour un montant arrêté à 13.034,70 € HT.

### 3. Commission «Finances»

Monsieur Guy VANTHUYNE, Premier Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission « Finances » expose le résultat des études budgétaires, arrêtées au 4 octobre 2010 et présentées à la réunion de la commission, le 28 octobre 2010.

## ETUDES BUDGETAIRES AU 04 OCTOBRE 2010

### ➤ Budget Principal de la commune

• Fonctionnement	
- Recettes de fonctionnement	1.334.004,30 €
- Dépenses de fonctionnement	1.321.526,07 €
• Investissement	
- Recettes d'investissement (y compris emprunt 400.000,00 €)	869.570,76 €
- Dépenses d'investissement	1.189.846,49 €

## BUDGET COMMUNE - SITUATION AU 04 OCTOBRE 2010 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
		budget 2010	réalisé au 04/10/10			budget 2010	réalisé au 04/10/10		
			montant	%			montant	%	
Cptes 60	Achats matériels et fournitures (eau, électricité, combustibles, alimentation, fourn. Scolaires, biblio., etc...)	221 950,00 €	158 885,32 €	71,59%	Cptes 70	Produits des services (concessions, redevances, remboursements autres organismes, budgets annexes)	320 300,00 €	100 000,11 €	31,22%
Cptes 61	Services extérieurs (Tvx entretien, voirie, bâtiments, contrats maintenance, etc...)	155 510,00 €	118 278,85 €	76,06%	Cptes 73	Impôts et Taxes (contributions directes, droits de place, taxe additionnelle)	910 590,00 €	606 870,93 €	66,65%
Cptes 62	Autres (honoraires, fêtes, publications, téléphone, affranchissements, etc...)	70 700,00 €	48 511,26 €	68,62%	Cptes 74	Dotations de l'Etat (DGF, DSR, dotation péréquation, DGD, autres particip. Etat/Département, compensation exo...)	625 446,00 €	508 803,73 €	81,35%
Cptes 63	Impôts et taxes (Taxes foncières, Taxes/PC, autres)	10 750,00 €	3 348,28 €	31,15%	Cptes 74	Participations des communes (particip. École publique, resto. Scolaire)	52 840,00 €	56 473,50 €	106,88%
Cptes 73	Impôts et taxes (dégrèvements, plaf.valeur ajoutée...)	6 341,00 €	0,00 €	0,00%	Cptes 75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	32 800,00 €	20 393,90 €	62,18%
Chap. 012	Charges de Personnel (Salaires et charges)	787 470,00 €	617 909,03 €	78,47%	Cptes 64	Atténuation de charges (remb. s/rémunérations CAE/ind. journalières)	25 580,00 €	22 124,28 €	86,49%
Cptes 65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, participations, subventions)	428 210,00 €	308 596,93 €	72,07%	Cptes 76	Produits financiers	10,00 €	5,65 €	0,00%
Cptes 66	Charges financières (intérêts emprunts)	65 000,00 €	48 664,53 €	74,87%	Cptes 77	Produits exceptionnels (dégrèvements, remb.sinistres)	2 700,00 €	3 412,20 €	n.s
Cptes 67	Charges exceptionnelles	1 900,00 €	1 411,87 €	74,31%					
Chap. 022	Dépenses imprévues	3 400,00 €	0,00 €	0,00%					
	<b>Sous total dépenses réelles</b>	1 751 231,00 €	1 305 606,07 €	74,55%		<b>Sous total recettes réelles</b>	1 970 266,00 €	1 318 084,30 €	66,90%
Chap. 042	Opérations d'ordre entre section		15 920,00 €	n.s	Cptes 77	Produits exceptionnels		15 920,00 €	n.s
	<b>Total dépenses</b>	1 751 231,00 €	1 321 526,07 €	75,46%		<b>Total recettes</b>	1 970 266,00 €	1 334 004,30 €	67,71%
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	219 035,00 €							
	<b>Excédent produits</b>		12 478,23 €						
	<b>TOTAL</b>	1 970 266,00 €	1 334 004,30 €	67,71%		<b>TOTAL</b>	1 970 266,00 €	1 334 004,30 €	67,71%

**SITUATION AU 04 OCTOBRE 2010**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES		DEPENSES	
1) Virement sect'fct ex.10	- €	1) Déficit inv.2009 reporté	164 290,87 €
2) FCTVA	- €	2) Capital des emprunts	145 469,16 €
3) Taxe Locale d'Equipement	97 775,00 €	3) Frais études	6 943,93 €
4) Excédent fct ex. 2009	297 527,47 €	4) Tx et matériels Cpte 23 & 21	873 142,53 €
5) Excédent inv.09	- €	a) Voirie	811 141,33 €
6) Subventions sur tx engagés	48 986,40 €	* Murs Champ Foire & Cimetière	259 454,88 €
a) Département	45 000,00 €	* Restauration puits communaux	16 818,49 €
b) Région	3 986,40 €	* SyDEV (éclairage/effact réseaux)	110 557,00 €
c) Etat	- €	* Aménag. Rte Fontaine T2	131 547,33 €
7) PVR & Convention avec lotisseurs	- €	* Aménag. Place Liberté Moricq	125 914,66 €
8) Produits des cessions (Chap.024)	15 920,00 €	* Aménagements divers	139 412,51 €
9) Emprunt	400 000,00 €	* Autres aménagements/travaux/signalisation	27 436,46 €
10) Subventions d'équipement versées	725,00 €	b) Bâtiments & Structures communales	62 001,20 €
11) Avance forfaitaire travaux mur	8 636,89 €	* Eglise	7 947,22 €
		* Centre Loisirs et Périscolaire Extension	1 130,64 €
		* Ecole Publique	6 761,70 €
		* Mairie	1 471,93 €
		* Garage Mairie véhicule Police Municipale	7 677,59 €
		* Bibliothèque Municipale	1 015,16 €
		* Restaurant scolaire	8 682,36 €
		* Service technique	8 402,50 €
		* Agencements espaces verts	1 707,34 €
		* Salle Polyvalente "La Détente"	3 185,06 €
		* Serv.Police Municipale	1 350,12 €
		* Théâtre	4 253,26 €
		* SMT	4 549,58 €
		* Sanitaires Champ de Foire	2 198,24 €
		* Stade	1 453,22 €
		* Sécurité	215,28 €
<b>TOTAL GENERAL REC.INV. 2010</b>	<b>869 570,76 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DEP. INV. 2010</b>	<b>1 189 846,49 €</b>

➤ Budget annexe Assainissement

• Fonctionnement	
- Recettes de fonctionnement	135.881,80 €
- Dépenses de fonctionnement	46.661,30 €
• Investissement	
- Recettes d'investissement	54.447,78 €
- Dépenses d'investissement	95.868,32 €

➤ Budget annexe Transport Scolaire

• Fonctionnement	
- Recettes de fonctionnement	4.539,39 €
- Dépenses de fonctionnement	16.298,72 €

➤ Budget annexe Lotissement Chenillée I

• Fonctionnement	
- Recettes de fonctionnement	37.740,00 €
- Dépenses de fonctionnement	128.352,83 €

➤ Budget annexe lotissement Chenillée II

• Fonctionnement	
- Recettes de fonctionnement	0,00 €
- Dépenses de fonctionnement	65.478,71 €

**III. Domaine public d'Angles**

a) Classement de la voirie communale :

Le dernier classement de la voirie communale a été effectué en 2008. Suite à l'intégration de nombreux lotissements privés principalement dans le second semestre 2010, environ 4 kilomètres de voies et réseaux, devenus communaux de fait, restent donc à classer dans le domaine communal. Ainsi vont entrer dans le domaine communal, les lotissements privés nouvellement intégrés et

ceux dont les dossiers sont en cours de traitement en étude notariale. Actuellement, la longueur de la voirie communale est de 33 km et 120 m mais à l'avenir, elle devrait atteindre 37 km.

Mme le Maire rappelle que la longueur de la voirie communale conditionne le montant des dotations de l'Etat, notamment celle de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur Patrice CRETTE demande le délai nécessaire à ce dossier. 3 mois minimum de travail seront nécessaires pour son traitement effectué en collaboration avec les services de l'Etat, la DDTM.

En tout état de cause, il est nécessaire de finaliser le dossier avant fin octobre 2011 afin que la DGF 2012 soit réactualisée.

*b) Intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement privé « Les Champs Gâts II »*

Mr BRAY Jacques, Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission Bâtiments, informe l'assemblée de la réception des travaux pour le lotissement privé « Les Champs Gâts II ». Une visite, le 16 novembre 2010, a permis de déterminer que certains travaux restaient à faire par l'association syndicale :

↳ Pour le bassin d'orage au bout de l'impasse des pervenches :

Terminer la clôture le long du cheminement piéton pour la sécurité des promeneurs (1,50 m de la clôture à la haie.

↳ Pour le bassin d'orage au bout de l'impasse des bleuets :

Déplacer la clôture plus près du bassin, pour conserver un passage à usage des promeneurs et des services d'entretien de la commune.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la demande d'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement privé « Les Champs Gâts II » dans le domaine communal, sous réserve de la réalisation des travaux listés ci-dessus qui restent à faire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'intégration des voies, réseaux et espaces verts du lotissement privé « Les Champs Gâts II » dans le domaine communal, sous réserve de la réalisation des travaux listés ci-dessus.
- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer tous les documents s'y référant, y compris les actes notariés.

*c) Intégration des espaces verts B2491, ZE 12p et 37p jouxtant le lotissement privé « Le Domaine de la Rivoire I »*

Ce point est reporté à l'ordre du jour du Conseil Municipal de décembre 2010.

Une préparation d'acte a été faite mais l'intégration dans le domaine communal nécessite préalablement une réception de chantier. Or, celle-ci ne peut avoir lieu tant que les modifications demandées par Mme le Maire n'ont pas été effectuées. Il subsiste en effet des problèmes de haies, de grillage, de plantations...

Madame Le Maire présente le projet lié à cet espace : la création de 2 mares (signalées mais non entourées car peu profondes) ; espace pique-nique ; essences d'arbres différentes...

#### **IV. Finances Publiques**

*a) Marché de denrées alimentaires*

Monsieur Guy VANTHUYNE expose à l'assemblée la réflexion lancée par la commission finances.

« Une étude est en cours pour l'élaboration d'un marché de denrées alimentaires (toutes denrées utiles) pour le restaurant scolaire. L'objectif : diminuer le prix de revient d'un repas ; conserver la qualité ; se conformer à la nouvelle réglementation bio dans la restauration collective. La durée du marché, fixée à 2 ou 3 ans, sera renouvelable chaque année sur proposition au Maire de la commission « Affaires scolaires ».

Ce marché à bons de commandes est ouvert à tous les fournisseurs de denrées alimentaires.

Plusieurs lots sont concernés :

- lot « boucherie/charcuterie/volaille »
- lot « poissons »
- lot « épicerie »
- lot « surgelés »
- lot « produits laitiers »
- lot « boulangerie »

Plusieurs critères seront particulièrement étudiés, en plus de la qualité : le prix, la valeur technique, le délai d'exécution. »

Monsieur Jean-Claude BOILEAU fait remarquer qu'une telle décision ne devrait être prise qu'après consultation de toutes les parties prenantes : parents d'élèves, représentant du restaurant scolaire, commerçants d'Angles (fournisseurs actuels), vice-présidents des commissions Finances et Affaires Scolaires, maire de la commune.

Madame Le Maire insiste sur l'exigence du « meilleur produit au meilleur prix ».

Monsieur Guy VANTHUYNE rappelle qu'un appel d'offres s'impose compte tenu du montant important des dépenses engagées.

*b) Marché de travaux « Voirie »*

Monsieur Jacques BRAY expose les travaux devenus nécessaires pour la commune :

➤ Travaux des vestiaires du terrain de football

Compte tenu de la nécessité de modifier les installations eau-chaude/eau froide et gaz et de prévoir le calorifugeage des canalisations dans les vestiaires du stade ; du caractère d'urgence de cette intervention, la commission Bâtiments a décidé de consulter trois entreprises. Un seul devis, provenant de l'entreprise MENANTEAU, a été réceptionné pour un montant arrêté à la somme de 6 674.52 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la rénovation des vestiaires du terrain de football
- **NOMMENT** l'entreprise MENANTEAU titulaire du marché pour un montant arrêté à **6 674.52 € HT**
- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer le devis.

➤ Travaux Route de Fontaine, Rue du Chemin de Fer et Rue Jean Barbot : autorisation des opérations

Des travaux d'aménagement de voirie, de desserte électrique, d'eau potable et d'assainissement, Route de Fontaine, Rue du Chemin de Fer et Rue Jean Barbot, sont à programmer avec l'accord du Conseil Municipal sur le budget 2011.

Monsieur BRAY présente notamment 3 devis du SyDEV relatifs à l'effacement électrique des voies susnommées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **DONNENT LEUR ACCORD DE PRINCIPE** pour l'exécution des travaux cités ci-dessus. Ceux-ci seront financés par le budget communal et assainissement 2011.
- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer les conventions du SyDEV portant modalités techniques et financières de réalisation des effacements de réseaux des Rues Chemin de Fer, Jean Barbot et Route de Fontaine pour un coût respectif pour chaque opération de 41 327 €, 55 651 € et 28 122 €.

c) Coût de l'élève externe pour la détermination de la subvention à l'école privée Ste Thérèse pour l'année 2011

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la Commission Finances, fait lecture des dépenses de fonctionnement 2009 de l'école publique portant coût d'un élève externe conformément à la dernière circulaire de l'Etat afin de déterminer :

- le montant de la participation à l'école privée Ste Thérèse dans le cadre du contrat d'association conclu le 14 novembre 1991 entre l'Ecole Privée et l'Etat.

Considérant le montant total des dépenses arrêtées à 119.115,62 € et compte tenu de l'effectif à la rentrée scolaire 2010/2011 portant le nombre d'élèves à 161, le coût d'un élève externe à l'école publique « Le Dauphin Bleu » est de 739,85 €.

Néanmoins, en ce qui concerne la **Commune d'Angles**, la participation à l'école privée est de **43.407,40 €** (45.870,70 € soit 739,85 € x 62 élèves) déduction faite des dépenses de transport avancées (soit 2.463,30 €) à cet établissement.

Selon la liste des élèves fournie par l'Ecole Privée et compte tenu que les communes de la Jonchère et de Saint Benoist sur Mer ont accepté de participer à hauteur de 100% pour chacun des élèves résidant sur leurs communes respectives, la participation communale, approuvée à l'unanimité, sera de **56.724,70 €** dont **5.918,80 €** (8 élèves x 739,85 € parmi les 80) seront remboursés par la commune de **La Jonchère** et **7.398,50 €** (10 élèves x 739,85 € parmi les 80) seront remboursés par la commune de **St Benoist-sur-Mer**, conformément aux conventions conclues avec ces communes le 26 mars 1992.

Une première partie de cette participation, d'un montant de 18.908,23 € sera versée à l'Ecole Privée en janvier 2011.

L'autre partie, d'un montant de 37.816,47 €, sera versée en avril 2011.

COMMUNES	Effectif école privée au 15/10/10	Coût d'un élève externe de l'école publique	Montant de la participation
St BENOIST-SUR-MER	10	739,85 €	<b>7 398,50 €</b>
LA JONCHERE	8	739,85 €	<b>5 918,80 €</b>
ANGLES	62	739,85 €	45 870,70 €
à déduire :			
Dépenses avancées pour l'école privée			
- transport (activités du programme scolaire)			-2 463,30 €
ANGLES			<b>43 407,40 €</b>
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE</b>			<b>56 724,70 €</b>

d) Participation des Communes de la Jonchère et de St Benoist sur Mer aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique 2010-2011

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice-Président de la Commission Finances, fait lecture des dépenses de fonctionnement 2009 de l'école publique portant coût d'un élève externe conformément à la dernière circulaire de l'Etat afin de déterminer :

- la participation des Communes de la Jonchère et de St Benoist sur Mer aux dépenses de fonctionnement de l'École Publique 2010-2011.

Considérant le montant total des dépenses arrêté à 119 115.62 € et compte tenu de l'effectif à la rentrée scolaire 2010/2011 portant le nombre d'élève à 161, le coût d'un élève externe à l'école publique « Le Dauphin Bleu » (transport scolaire compris) s'élève à 739.85 €.

Dans le cadre des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 relative à la participation intercommunale aux charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, une participation aux communes de La Jonchère **15 536.85 €** et de St-Benoist **11 097.75 €** pour l'année scolaire 2010/2011.

<b>ST BENOIST-SUR-MER</b>	<b>Ecole publique</b> effectif au 05/11/10
Nombre d'élèves	15
Coût d'un élève externe de l'école publique	739,85 €
<b>Montant participation 2010/2011</b>	<b>11 097,75 €</b>

<b>LA JONCHERE</b>	<b>Ecole publique</b> effectif au 05/11/10
Nombre d'élèves	21
Coût d'un élève externe de l'école publique	739,85 €
<b>Montant participation 2010/2011</b>	<b>15 536,85 €</b>

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande la participation des autres communes de résidence des enfants scolarisés à l'école publique « Le Dauphin Bleu ».

#### **V. Demande d'alimentation en énergie électrique d'un projet d'habitation Venelle de l'église**

Mr BRAY Jacques, Vice-Président de la commission Voirie, informe l'assemblée :

La construction par un particulier d'une habitation située Venelle de l'Eglise nécessite la pose de 40 m d'extension du réseau électrique afin d'assurer l'alimentation en énergie électrique. Ce projet d'habitation se situant dans une zone constructible au Plan d'Occupation des Sols, la Commune d'Angles est tenue de prendre en charge ces travaux, estimés à 4 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la prise en charge par la commune de 4 500 € correspondant à l'extension de 40 m de réseau électrique, Venelle de l'Eglise, nécessaire à la construction d'une habitation, frais de branchement individuel restant à la charge du particulier.
- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer la convention avec le SYDEV.

#### **VI. Projet de construction d'un rond-point au Clos Cottet par le Département de Vendée : plan de financement**

Le carrefour situé à l'intersection des routes départementales n° 747 et n° 2747, de configuration en T, est désormais proscrit par le Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements (SETRA) pour des raisons de sécurité. Un carrefour à sens giratoire, dit « Le Clos Cottet », va être construit par le Département, sous réserve d'une participation financière de la commune, à raison de 25 % du montant total des travaux estimé à 365 834.50 € ; soit **91 458.60 €** à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, conscients de la nécessité de ce rond-point, s'interrogent sur l'aménagement éventuel d'un passage pour piétons. Dans la mesure où le rond-point est situé hors agglomération, un passage pour piétons n'est pas obligatoire. Par ailleurs, toute demande de travaux de passages sécurisés doit être accompagnée de travaux d'éclairage financés en totalité par la Commune d'Angles.

De plus, les parcelles entourant la zone d'aménagement du carrefour sont classées en zone protégée. Une demande de dérogation auprès du Préfet de la Vendée sera donc nécessaire afin qu'il autorise la construction du rond-point du Clos Cottet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la création du carrefour à sens giratoire, dit « Le Clos Cottet » à l'intersection des routes départementales n° 747 et n° 2747.
- **APPROUVENT** la participation financière de la commune pour 25 % du montant total des travaux estimé à 365 834.50 € ; soit à la charge de la commune : **91 458.60 €**
- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer tous documents s'y référant.

#### **VII. Réfection des murs du Champ de Foire et du Cimetière et création d'une sente piétonne Clos du Champ de Foire : signature du Contrat d'environnement rural de seconde génération le 10 Novembre 2010 à la CCPM.**

Madame Le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier du Conseil Général précisant que la commission permanente du Conseil Général s'est prononcée favorablement sur le projet de contrat environnement rural du canton et a décidé d'accorder à la commune d'Angles une subvention d'un montant de 52 500 € pour la réfection des murs du Champ de Foire et du Cimetière et la création

d'une sente piétonne à l'intérieur du Clos du Champ de Foire. Les travaux devraient être achevés fin mai 2011. Ce projet de la commune d'Angles avait fait l'objet d'une dérogation afin de ne pas interrompre les travaux et minorer le coût des installations de chantier.

### **VIII. Etude prospective pour le développement du potentiel économique du Pays Moutierrois**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix de sites à créer pour le développement économique du Pays Moutierrois. Mr Michel CHALEMBERT précise qu'il est d'abord nécessaire de remplir les zones existantes avant d'envisager de nouvelles zones économiques. Les membres du conseil s'interrogent quant à eux sur le coût occasionné pour une mise en conformité des zones proposées par la communauté de communes et leurs viabilisations.

L'extension des Acacias et des Eglantiers ainsi que les nouveaux pôles du Givre, de Curzon et de St Cyr en Talmondais reçoivent un accord de principe.

Les membres du Conseil s'interrogent sur les « faiblesses du projet » d'un nouveau pôle à La Jonchère mais n'y sont pas opposés.

Concernant un nouveau pôle à St Avaugourd des Landes, les membres du Conseil ne donnent pas d'accord préalable mais ne s'y opposent pas pour autant.

### **IX. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

L'an dernier « une cellule de crise » réunissant tous les services et les élus a permis de gérer au mieux les effets de la tempête Xynthia. Nous avons été réunis à la maison des communes afin de recevoir informations et instructions afin de mettre en place un Plan Communal de sauvegarde dans toutes les communes de Vendée.

Chaque commune se doit de prévoir un Plan Communal de Sauvegarde pour parer aux catastrophes naturelles, technologiques éventuelles. La police municipale a reçu mission pour travailler avec les élus à cette mise en place. Des dispositions particulières ont été prises comme tous les ans avec les services préfectoraux. Le véhicule de la police municipale d'Angles est désormais pourvu d'un haut-parleur afin de prévenir la population si besoin était.

Afin d'établir le nouveau Plan Communal de Sauvegarde, les membres du Conseil décident de se réunir prochainement. La constitution d'une commission particulière est également envisagée.

### **X. Rapport 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement**

Compte tenu d'un manque actuel d'informations de la DDTM, ce point est reporté à une séance prochaine.

### **XI. Ecritures d'ordre budgétaire**

On a transféré 40 000 € vers des chapitres de dépenses liés aux charges de personnel et également 40 000 € pour l'annulation d'une recette concernant la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) du lotissement privé Niehues. Ces crédits supplémentaires ont été pris sur le budget communal à l'article 657364 «remboursement du déficit du budget lotissement Chenillée I». Le budget lotissement Chenillée I sera clôturé en 2011.

### **XII. Questions diverses**

#### *a) Dénomination de rue Lotissement communal « La Chenillée II »*

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal « la Chenillée 2 », le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, unanimement, nomme la voie reliant la rue de la Chenillée à la rue du Général de Gaulle : Rue des Criquets.

#### *b) Déclaration Préalable déposée par la C.C.P.M. portant création de 3 lots à usage d'activités commerciales*

Dans la situation actuelle, tant que le Plan Local d'Urbanisme d'Angles ne sera pas validé, la parcelle de 6 555 m<sup>2</sup>, située en façade de la « Dugeonnière II », est actuellement la seule qui permette d'accueillir des entreprises sur ce territoire. L'article 1 du POS stipule que les opérations à usage industriel, artisanal, commercial et de bureaux sont admises à condition qu'elles concernent un ensemble de parcelles d'une superficie minimale de l'ordre de 1 ha et sous réserve que les charges d'équipements et de réseaux soient prises en charges par l'aménageur. Il précise que des superficies inférieures peuvent être admises sur justification fournie par le demandeur et après accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à donner son accord pour autoriser la Communauté de Communes du Pays Moutierrois à déposer une demande de déclaration préalable pour une superficie de 6 555 m<sup>2</sup> (inférieure à 1 ha) portant création de 3 lots à usage d'activités commerciales, sachant que tous les frais d'aménagement ont déjà été pris en charge par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité, sensible au développement économique local et souhaitant favoriser l'accès à l'emploi sur Angles,

- **AUTORISENT** la Communauté de Communes du Pays Moutierrois à déposer une demande de déclaration préalable pour une superficie de 6 555 m<sup>2</sup> en façade de la Dugeonnière portant création de 3 lots à usage d'activités commerciales, frais d'aménagement pris en charge par la CCPM.

#### *c) Demande de subvention de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves*

Par courrier du 15 novembre 2010, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'école publique d'Angles (F.C.P.E) sollicite une subvention d'un montant de 180 €.

En raison du non subventionnement des associations de parents d'élèves par la Commune d'Angles et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis défavorable, par 13 voix contre et une voix pour, sur la demande de subvention de la F.C.P.E d'Angles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à minuit.